

**ATTESTATION DE CONFORMITE A LA NORME EUROPEENNE**  
**EN 196-1 et EN 196-9 "SABLE NORMALISE CEN"**

Au vu des résultats d'essais effectués par le LEMVP en janvier 2025, AFNOR Certification certifie que le "sable normalisé" livré par la Société Nouvelle du Littoral, Leucate (Aude), a été contrôlé conformément à la procédure définie par la norme européenne EN 196-1 et qu'il répond aux exigences des normes EN 196-1 et EN 196-9. Il peut être commercialisé sous la référence :

Sable normalisé CEN EN 196-1 et EN 196-9

La Plaine Saint Denis, le 2 juillet 2025



Directeur Général  
Julien NIZRI

SKC/002/DIV/SABLE NORMALISE CEN  
02/07/2025